

Fiche de présentation

Le cadre réglementaire

Dans le cadre de leur formation initiale, les élèves des instituts régionaux d'administration, répartis en équipes de 4 à 5 personnes (composées de façon aléatoire), doivent effectuer un travail d'investigation, d'analyse, de propositions et de rédaction d'un rapport synthétique, intitulé rapport commandé par une administration (RCA).

Axe principal de la formation, ce travail est également l'une des épreuves de classement, à travers la soutenance collective de ce rapport devant le jury de scolarité.

L'intérêt pour les administrations

Toutes les administrations (centrales ou déconcentrées) des trois volets de la fonction publique peuvent proposer des sujets.

Outre l'intérêt pour ces structures de participer à la formation professionnelle des futurs cadres de l'Etat, ce travail permet aux administrations de :

- bénéficier des résultats d'une étude de problématiques que la charge quotidienne de travail ne permet pas toujours de traiter dans des délais satisfaisants,
- disposer d'un regard extérieur,
- se voir proposer des solutions opérationnelles.

Les objectifs pédagogiques pour les élèves

Cet exercice de rapport collectif constitue une véritable mise en situation professionnelle et prépare à ce titre les élèves à l'exercice de leurs futures fonctions de cadres administratifs.

Les objectifs pédagogiques sont :

- la définition d'une méthode de recherche et la réalisation d'une étude dans un temps déterminé ;
- le travail en équipe et la conduite de projet ;
- la compréhension du fonctionnement des services administratifs ;
- la recherche de propositions réalistes ;
- la mise en valeur des travaux et des analyses, à travers des présentations orales.

Pour mener à bien ce travail, chaque équipe bénéficie de plages de temps libérés dans le cursus de formation.

Les thèmes pouvant être proposés

Tout thème considéré comme utile à court ou moyen terme pour l'administration peut être proposé, qu'il porte sur des aspects internes ou externes à la structure et dès lors qu'il peut se prêter à un travail effectif d'investigation et de réflexion.

Exemples de rapports commandés par des administrations :

Elaboration d'un projet de charte sur la qualité de vie et des conditions de travail.

Etude préalable à la mise en place d'une démarche « achat responsable » dans une université.

Analyse et propositions d'action pour réduire la fracture numérique, notamment dans les zones rurales.

Déploiement de "Service Public +" dans une région donnée : état des lieux et plan d'action.

Refonte de la communication aux usagers dans le cadre de la dématérialisation des demandes de titre de séjour étranger dans une préfecture.

Accompagnement d'un établissement public dans la déclinaison des engagements nationaux et ministériels en matière de transition écologique, développement durable et responsabilité sociale et sociétale des organisations.

Fiche de présentation

Le rôle de l'administration commanditaire

L'administration intéressée propose un sujet **avant le 05 septembre 2025**.

Ce sujet est présenté en commission de sélection, à laquelle participe le président du jury de scolarité. La commission a la possibilité de ne pas retenir un sujet qui ne correspond pas au cadre proposé ou de demander des précisions et clarifications. Si le sujet n'est pas retenu, l'IRA en informe l'administration concernée au plus tard fin septembre 2025.

L'administration commanditaire désigne obligatoirement une personne ressource qui sera chargée d'accompagner le groupe tout au long de ses travaux. Cette personne a pour mission d'expliquer aux élèves le contexte de la commande, de faciliter éventuellement les rendez-vous auprès des interlocuteurs potentiels et de veiller, au travers de contacts réguliers, à la progression des réflexions des élèves.

Calendrier prévisionnel

Septembre 2025 : sélection des sujets RCA.

1er octobre 2025 : début de la formation initiale de la promotion 50.

31 octobre 2025 : tirage au sort des sujets et attribution à chaque équipe RCA

3 novembre 2025 : rencontre des équipes RCA et du représentant de l'administration commanditaire visant à cadrer la mission. Cette rencontre est obligatoire.

21 janvier 2026 : remise du rapport à l'IRA et à l'administration commanditaire.

11-12-13 février 2026 : soutenance collective devant le jury de scolarité de l'IRA.